



PANATHLON INTERNATIONAL

LUDIS IUNGIT

Simona Callo - *Secrétaire Général*
simona.callo@panathlon.net

Mmes et MM.
Présidents de Panathlon Club
Présidents de District
Gouverneurs Zones du District Italie

et p.i. Mmes et MM.
Conseillers Internationaux PI

Panathlon International

Circ. 31/21

Rapallo, le 9 décembre 2021

Objet: révision des Statuts du Panathlon International

Mesdames et Messieurs,

Lors de sa dernière séance du 25 novembre dernier, le Conseil International a discuté et approuvé les propositions d'amendement du texte statutaire du PI, ainsi que présentées par la Commission Statuts.

Par ces propositions, on demandera, principalement aux Clubs, de s'exprimer sur le rôle attribué au Past-président au sein du CdP (Comité de Présidence) et du CI (Conseil International), en proposant que sa fonction dans ces organismes ne soit plus délibérative (avec droit de vote), mais consultative.

Cet amendement est issu du constat que, aux termes des règles actuelles, un "dirigeant" pourrait garder une fonction de gouvernance internationale pour aussi longtemps que 20 ans (par exemple, un Conseiller International, élu pour un mandat de 4 ans, pourrait ensuite devenir Président pour un mandat de 8 ans et, ensuite, exercer la fonction de Past-président dans les 8 ans qui suivent), ce qui paraît tout à fait disproportionné pour un Mouvement moderne et flexible. Il s'agit donc de favoriser le renouvellement en augmentant le nombre des Conseillers Internationaux (de 7 à 8) et en élevant à 2 les Vice-présidents (élus au sein du Conseil International) qui, avec le Président, composeraient le Comité de Présidence.

Pour ce qui a trait à l'augmentation du nombre des Conseillers, la solution proposée permettrait de préserver une représentation internationale équilibrée au sein du Conseil, ne favorisant aucun District en particulier. Par conséquent, à la suite de cette modification, le District ayant le plus grand nombre de Clubs (actuellement l'Italie) garderait, à jute titre, la majorité absolue ; toutefois, au cas où le Président serait un Italien, les autres Districts jouiraient d'une représentation plus importante.

La proposition de nommer deux Vice-présidents va dans ce même sens.

VILLA QUEIROLO

Via Aurelia Ponente 1 - 16035 Rapallo (GE) - I
Tel. +39/0185/65295-6 - Fax +39/0185/230513
www.panathlon-international.org

Cod. fisc. 80045290105 - P.IVA 02009860996





PANATHLON INTERNATIONAL

LUDIS IUNGIT

Les autres amendements proposés visent à proposer ce qui suit:

- ajouter une catégorie "Membres juniors" dans les Clubs ; les Membres juniors auraient les mêmes droits et devoirs des Membres ordinaires, mais pourraient jouir d'une cotisation réduite. Ceci dans le but de favoriser l'intégration de membres plus jeunes, sans éliminer toutefois la possibilité de former des Clubs Juniors ;
- la possibilité, pour le Président, de prendre des décisions urgentes (en comblant ainsi une lacune dans le texte actuel: en effet, l'article 11 des Statuts en vigueur établit que les décisions urgentes adoptées par le Président... omissis... soient soumises à ratification par le Conseil International) ;
- la possibilité que les réunions (y inclus les Assemblées Générales, dans le cadre desquelles on pourrait donc voter à distance) se déroulent par voie télématique ;
- l'augmentation du nombre des séances annuelles du Conseil International (trois minimum), compte tenu aussi de la possibilité de se réunir par voie télématique ;
- un ajustement de l'article 17 en cohérence avec les amendements déjà approuvés à Molfetta, qui fixent à trois le nombre minimum de Clubs nécessaires pour former un District (réglementant aussi le cas où, dans un Pays, il ne resterait que deux Clubs) ;
- une définition mieux détaillée des bases statutaires.

Vous trouverez, ci-joint, un tableau qui présente, côte à côte, le texte des Statuts actuels et le texte modifié. Les différences sont affichées en rouge.

Au nom du Conseil International, je vous demande donc de bien vouloir examiner et discuter le nouveau texte proposé, aussi bien dans les réunions de votre Club qu'au niveau des Zones et des Districts, en vous invitant à transmettre vos observations éventuelles au Secrétariat Général au plus tard le 31 janvier 2022.

Nous restons à votre disposition pour toute nécessité et/ou clarification ultérieure et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Simona Callo
Secrétaire Général